

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 septembre 2014**

OBJET

**07 – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN  
INFORMATIQUE**

N° 2014-09-07

NOMENCLATURE : 4/1/1

**L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à dix neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf septembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 27**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Excusés : 2**

Mickael MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL  
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....27  
ayant un pouvoir...2  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur :** Catherine CADOU

Dans le cadre d'un projet de mutualisation, les communes de Treillières et Vigneux de Bretagne se sont associées pour créer un poste de technicien en informatique. Cette création fait suite à la réflexion de la municipalité d'améliorer la gestion de son système informatique. Le recrutement est prévu pour une durée de trois mois renouvelable une fois.

Pour la commune de Treillières, les missions sont les suivantes :

- centraliser, étudier, valider toutes les demandes d'interventions pour la remise à niveau du parc existant,
- établir et gérer le budget d'investissement – fonctionnement normal de l'informatique,
- dresser un état de divers documents de travail (licences, gestion des droits d'accès au serveur, formations des utilisateurs,...).

- **Nombre de postes :** 1 poste

- **Temps de travail :** 14/35<sup>ème</sup>

- **Date de création :** 1<sup>er</sup> octobre 2014

- **Rémunération :** statutaire au prorata du nombre d'heures effectuées

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :**

**- D'EMETTRE un avis favorable pour la création du poste de technicien en informatique pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.**

Pour extrait conforme,

Le 29 septembre 2014,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 30/09/14

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20140929-DE-2014-09-07-  
DE  
Date de télétransmission : 07/10/2014  
Date de réception préfecture : 07/10/2014